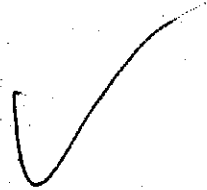


BUREAU d'AIDE SOCIALE: 1°) Régularisation d'un don de 2.000 F offert par l'Association des Artistes Indépendants le 29 Octobre 1957 (O.R. n° 42, P.V. commission du Bureau d'Aide Sociale du 4 Décembre 1957)
2°) Budget primitif du Bureau d'Aide Sociale pour l'exercice 1958 - Désignation d'un ordonnateur pour l'exercice 1958 - Secours trimestriels en argent à accorder en 1958 - Nomination de deux membres pour les commissions d'adjudication et de réception - Autorisation de conclusion des Marchés de gré à gré en 1958 - Examen des dossiers d'Aide Sociale

Après avoir examiné les affaires ci-dessus mentionnées, le Conseil, à la majorité, émet un avis favorable à ce qu'il soit donné suite aux délibérations prises à leur sujet par la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance dans sa séance du 4 Décembre 1957 et du 25 Mars 1958, M. PAUS ayant déclaré que son groupe ne peut prendre part au vote, n'étant pas représenté dans les commissions.



M. GUINOT. - Avant de lever la séance, Monsieur le Maire, je vous demande l'autorisation d'exposer au Conseil une question qui n'a pas été portée à l'ordre du jour mais qui s'avère très importante et surtout très urgente.

Il s'agit, mes collègue, de l'acquisition d'une voiture ambulance.

Actuellement, nous n'en avons qu'une seule, la seconde ayant été réformée et vendue à l'encan. Pour une commune comme la nôtre, il faut au moins deux ambulances.

M. LAPIERRE. J'estime qu'il en faudrait trois.

M. GUINOT. - ~~À cet instant~~ ~~notre budget ne nous permettra~~ ~~pas l'acquisition de deux ambulances, mais une seconde ambulance est indispensable du fait que nous avons à transporter des malades à l'Hôpital de Gr. et dans le même temps on fait ambulance soit par le pat. soit obligés de faire attendre~~
 pas l'acquisition de deux ambulances, mais une seconde ambulance est indispensable du fait que nous avons à transporter des malades à l'Hôpital de Gr. et dans le même temps on fait ambulance soit par le pat. soit obligés de faire attendre

*Approuvé
 Demis le 14 septembre 1958
 Le Maire en exercice
 Le Secrétaire Général*

*Le Secrétaire Général
 Le Chef de Division délégué
 Signé: Gavaini*

Le Maire demande au Conseil d'examiner trois questions no-
portées à l'ordre du jour mais qui s'avèrent très urgentes.

Ce qui est accepté.

1°) ALLOCATION SCOLAIRE (Loi Barangé)

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Les reliquats constatés à la clôture de l'exercice 1957,
pour l'allocation scolaire s'élèvent à: 6.255.422.-

Je vous demande de bien vouloir voter par au-
torisation spéciale, la reprise en compte de ces reli-
quats au budget de 1958 avec l'affectation ci-après:

En recettes:

au Chap. XIII art. 1 6.255.422.-

=====

En dépenses:

au Chap. XXI art. 3: Mobilier scolaire
et matériel d'ensei-
gnement 4.304.797.-

-"- XXI art. 8: Autres équipements
C.C. 1.950.000.-

-"- XXI art. 10: Abonnement Education
Nationale 625.-

6.255.422.-

=====

Ces opérations seront régularisées au prochain budget sup-
plémentaire./.

Le Maire,

Signé: VALLON-HORAU.

Mise aux voix la proposition contenue dans le rapport ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

- soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
- Décret le 26 juin 1958
Le Secrétaire Général
Chef de Division de l'époque
Signé : Gavarni

- Approuvé
Saint Denis le 28 juin 1958
Pr. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé : Alquis

2°) AMELIORATION HYGIENE ALIMENTAIRE des écoliers

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Les reliquats constatés à la clôture de l'exercice 1957 pour l'amélioration de l'hygiène alimentaire des écoliers s'élèvent à:
..... 2.069.772 Fr

Je vous demande de bien vouloir voter par autorisation spéciale, la reprise en compte de ces reliquats au budget de 1958:

En recettes au chapitre XIII art. 2

En dépenses au chapitre XXI art. 7

Ces opérations seront régularisées au prochain budget supplémentaire./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.